



## Préavis de un mois pour jeune de 24ans sans emploi?

Par **LaurentdelaForet**, le **14/06/2008** à **01:25**

Bonjour,

Je n'ai pas eu d'activité professionnelle depuis le mois de décembre dernier.  
J'ai emménagé dans un studio le 15 février dernier que je dois quitter au plus vite car j'approche le découvert. Je n'ai pas pensé aux conditions des trois mois de préavis, et je ne pourrai pas les régler si je compte manger...  
Je serai bénéficiaire du RMI mais je viens d'avoir 24 ans.

Puis-je espérer obtenir légalement un préavis de un mois ?  
Car j'ai perdu mon emploi avant d'emménager, et n'ai pas encore l'âge pour le RMI, alors je ne sais pas si je peux le demander ?

Merci par avance pour tout aide.  
Laurent